

AVIS DU CSRPN de Bretagne

N°11.-Réponse à l'AMI sur les Réserves naturelles régionales : Roc'h et Yeun des monts d'Arrée

Le dossier

Le dossier de candidature du classement des « Roc'h et Yeun des monts d'Arrée » en réserve naturelle régionale est déposé par le Parc naturel régional d'Armorique. Le PNRA indique qu'un tel projet est très ancien, « *qu'il a été inscrit en 2010 dans la charte du Parc* », que le projet proposé est « *ambitieux* », « *à la mesure des enjeux écologiques des monts d'Arrée* ». Une gestion multi-partenariale est envisagée pour un mode de « *gouvernance inédit en Bretagne* ». Une carte montre le « **périmètre d'opportunité de la nouvelle réserve** » allant de Menez Meur à l'ouest aux sources du Queffleuth à l'est au sein duquel est situé le « projet de réserve » qui ne concerne que les parcelles en maîtrise foncière du Département du Finistère et du Parc, parcelles qui – en dehors du domaine de Menez Meur – sont dispersées dans le périmètre d'opportunité. L'analyse de territoire est conduite avec une approche méthodologique rigoureuse intéressante qui appréhende les enjeux écologiques, les protections, les menaces, etc. afin de mettre en évidence le secteur d'intervention pertinent.

L'état des lieux des connaissances de la biodiversité est largement renseigné, la richesse naturaliste des Monts d'Arrée n'est pas à démontrer, mais il n'est pas clairement précisé si les données sont à l'échelle du périmètre d'opportunité ou seulement des parcelles concernées par le projet. Le périmètre d'opportunité comprend une mosaïque d'habitats sur une superficie de 5000 ha dont les 20 % de propriétés publiques (PNR et Département Finistère) constituent le projet de RNR. Le périmètre d'opportunité inclut des surfaces importantes bénéficiant de protection de types « site classé et inscrit », APB, ENSD, Natura 2000. Même si la maîtrise foncière semble faible, la démarche partenariale du PNR avec des propriétaires privés est engagée depuis 20 ans à travers d'outils de MAE et l'animation d'une gouvernance concertée avec différents acteurs fonciers. Le périmètre comprend des milieux ouverts, 80% de la surface sont des landes, tourbière et prairies (tous habitats remarquables selon la Directive « Habitats ») comprenant une flore et faune diversifiées dont une importante partie est rare et menacée. Cependant, les connaissances de biodiversité sont encore insuffisantes, notamment en termes de diversité d'arthropodes, mollusques, lichens et champignons, la mosaïque des habitats de la nouvelle réserve laisse supposer une richesse bien plus grande que mentionné dans le rapport pour ces groupes taxonomiques (mais cela ne représente pas un problème pour un éventuel classement en RN). De même, les statuts de protection ou le classement sur les listes rouges des bryophytes (mousses et sphaignes) et lichens ne sont pas encore établis, au risque de sous-estimer la valeur patrimoniale de cette biodiversité des milieux humides dans la nouvelle réserve. En effet, la richesse des bryophytes des Monts d'Arrée démontre une importante fonctionnalité de ces milieux humides.

Le bilan des connaissances scientifiques démontre incontestablement la richesse, l'intérêt et l'originalité d'une réserve naturelle. La fonctionnalité agricole de cet ensemble est remarquable et se traduit par une gestion encore active et maîtrisée par le PNR/Natura 2000.

L'état des lieux des connaissances de la géodiversité est reporté à plus tard.

A priori, les items du dossier sont bien abordés.

Les Monts d'Arrée présentent diverses **menaces** : obstacles importants au déplacement des espèces, reprise agricole intensive, impacts du changement climatique, activités récréatives non-contrôlées (parapente, véhicules motorisés, enrésinement), gestion non-suivie.

Le projet de réserve permettra de répondre aux **objectifs suivants** :

- Maintenir et restaurer une diversité d'habitats en cohérence écologique permettant l'expression d'une flore et d'une faune patrimoniales ;
- Améliorer la connaissance de biodiversité du site et établir un suivi des mesures de gestion ;
- Réconcilier les activités récréatives et agricoles avec la protection adéquate du site via des outils de développement collectif et participatif de stratégies de gestion, d'utilisation d'espaces et de protection, de sites d'accueil et de sensibilisation du public et de la délimitation et aménagement de zones de fréquentation différenciée (loisirs, promenade, longue randonnée).

Le rapport

Ce dossier est bien fait même si l'approche géologique est négligée ce qui ne peut que surprendre le PNRA ayant déposé un dossier pour le label « Mondial geopark » de l'UNESCO. Et le PNRA - qui a 50 ans - semble négliger que les Monts d'Arrée c'est d'abord une structure géologique sur laquelle l'érosion a déterminé un paysage (géomorphologie) emblématique de la Bretagne, c'est une montagne, et donc un climat, tout le reste en dépend dont la biodiversité évidemment.

Le projet de la future réserve n'est pas clairement identifié et le dossier navigue entre le périmètre d'opportunité et le projet soumis à l'AMI. Cela fait que la cohérence écologique est perdue entre des parcelles dispersées dans l'enveloppe d'opportunité et que la gestion, la communication et la délimitation des zones classées en RNR deviennent non-crédibles. Le dossier laisse entendre clairement qu'un périmètre plus important (périmètre d'opportunité) répond davantage aux objectifs de préservation des espaces en tant que réservoir de faune et flore et aux importantes fonctions hydrologiques. Le parc démontre aussi que leur démarche via l'animation d'une gouvernance collective et le travail participatif avec les propriétaires privés peut aboutir à une préservation effective.

Éléments d'appréciation et perspectives

Le Parc annonce un « *périmètre ambitieux à la hauteur des monts d'Arrée* », reconnaissant que l'aire fonctionnelle est sur 5000 ha mais le projet proposé ne concerne que les 1000 ha de maîtrise foncière actuelle, éventuellement étendus à 1500 ha sous réserve de concertation envisagée avec des propriétaires privés, avec un morcellement qui ne peut qu'interroger sur la gestion. Le périmètre d'opportunité manque encore de continuité écologique, il faut travailler à un projet sur un périmètre bio-physiquement cohérent.

Avis final du CSRPN :

Dans l'état actuel du dossier, le projet soumis n'est pas à la hauteur des enjeux et de l'ambition que l'on doit avoir pour les Monts d'Arrée. Le projet doit être revu à l'échelle du site, et l'outil actuel des RNR n'est peut-être pas adapté, même s'il est justifié par les porteurs de projet. Nous sommes favorables à une création de réserve pour préserver la richesse écologique et géologique des Monts d'Arrée, mais **nous proposons ici un avis défavorable (avis partagé : seulement 2 avis favorables, tous les autres allant de favorable avec clarification à défavorable)**.

Il nous semble important de réfléchir à un accompagnement spécifique sur ce projet qui est encore à approfondir : le PNR devrait pouvoir porter un projet de plus grande envergure avec le soutien de la Région et de l'Etat et la collaboration de divers acteurs.

Rennes, le 3 novembre 2021

Le Président du CSRPN,